Demande de livret de famille

Application de l'Instruction générale relative à l'état civil (I.G.R.E.C), articles 634 à 636-2

NATURE DU LIVRET

☐ Livret d'époux
☐ Livret de père ou mère naturel
☐ Livret de parents naturels

IDENTITÉ DU OU DES DEMANDEURS

Je soussigné(e) [1] .....

Justificatif d'identité*

Domicilié(e) à .....

Justificatif de domicile**

Téléphone : / / / /

MOTIF DE LA DEMANDE

Sollicite la délivrance d'un livret de famille, établi, conformément à la notice, pour le motif suivant [2] :

☐ Naissance 1er enfant
☐ Perte, vol ou destruction du premier livret (fournir justificatifs***)
☐ Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes qui figurent au livret
☐ Époux dépourvu du livret en cas de divorce, séparation de corps, séparation de fait, mésentente (fournir justificatifs)
☐ Autres cas :

Les circonstances motivant ma présente requête sont les suivantes [3] :

.....
.....
.....
.....

Le livret sera reconstitué par transmission aux officiers d'état civil ayant transcrit ou dressé les actes dont les extraits figurent au livret.

Je certifie en outre que les renseignements indiqués ci-dessus et dans la notice sont exacts et complets.

À , le / /

Signature(s) du demandeur ou des deux demandeurs
dans le cas d'un livret commun de parents naturels

* copie passeport / carte nationale d'identité
** quittance de EDF, France Télécom, loyer…
*** déclaration de perte
[1] Nom en lettres capitales et prénoms
[2] Cocher d'une croix la réponse exacte
[3] Préciser succinctement

GUYANCOURT

Hôtel de Ville / Service del'État civil
14 rue Ambroise-Croizat - BP 32 - 78 041 Guyancourt Cedex - Téléphone : 01 30 48 33 33
Lundi, mardi et vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h - Mercredi : 13 h 30 à 17 h - Jeudi : 13 h à 20 h - Samedi : 9 h à 12 h
L'Hôtel de Ville est fermé les 2e et 3e samedis des petites vacances scolaires et tous les samedis des vacances scolaires d'été.
www.ville-guyancourt.fr

MARIAGE

Contracté à la mairie de .....
commune et département

Le / /

Notice à remplir lors de la demande d'un second livret (lorsque le livret de famille n'est pas présenté)

PÈRE OU ÉPOUX

Nom [1] : .....

Prénom(s): .....

né le : ..... / ..... / .....

à : .....
commune, département, pays

[2] .....

Téléphone : / / / /

MÈRE OU ÉPOUSE

Nom [1] : .....

Prénom(s): .....

née le : ..... / ..... / .....

à : .....
commune, département, pays

[2] .....

Téléphone : / / / /

ENFANTS

1 - Nom [1] : .....

Prénom(s): .....

né(e) le : ..... / ..... / .....

à : .....
commune, département, pays

[2] .....

2 - Nom [1] : .....

Prénom(s): .....

né(e) le : ..... / ..... / .....

à : .....
commune, département, pays

[2] .....

3 - Nom [1] : .....

Prénom(s): .....

né(e) le : ..... / ..... / .....

à : .....
commune, département, pays

[2] .....

4 - Nom [1] : .....

Prénom(s): .....

né(e) le : ..... / ..... / .....

à : .....
commune, département, pays

[2] .....

5 - Nom [1] : .....

Prénom(s): .....

né(e) le : ..... / ..... / .....

à : .....
commune, département, pays

[2] .....

6 - Nom [1] : .....

Prénom(s): .....

né(e) le : ..... / ..... / .....

à : .....
commune, département, pays

[2] .....

7 - Nom [1] : .....

Prénom(s): .....

né(e) le : ..... / ..... / .....

à : .....
commune, département, pays

[2] .....

8 - Nom [1] : .....

Prénom(s): .....

né(e) le : ..... / ..... / .....

à : .....
commune, département, pays

[2] .....

[1] Nom en lettres capitales.
[2] Mentionner, le cas échéant, la date et le lieu de décès.

NOTA : le livret de famille est constitué de la réunion des extraits des actes de mariage et éventuellement de décès des époux, des actes de naissances des enfants, et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs ainsi que la mention de tous les actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées. L'usage du livret de famille incomplet ou devenu inexact suite à des changements intervenus, engage la responsabilité des époux qui sont passibles de poursuites pénales.

GUYANCOURT

Hôtel de Ville / Service de l'État civil
14 rue Ambroise-Croizat - BP 32 - 78 041 Guyancourt Cedex - Téléphone : 01 30 48 33 33
Lundi, mardi et vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h - Mercredi : 13 h 30 à 17 h - Jeudi : 13 h à 20 h - Samedi : 9 h à 12 h
L'Hôtel de Ville est fermé les 2e et 3e samedis des petites vacances scolaires et tous les samedis des vacances scolaires d'été.
www.ville-guyancourt.fr

Réalisation et impression : Ville de Guyancourt